

ARRETE n° 23-504

Portant nomination des référents déontologie au sein de
l'Université de technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 711-3, L. 712-2, L. 715-3, D. 651-1, R. 715-9 à R. 715-9-5, R. 719-51 à R. 719-112,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

La mission déontologie au sein de l'UTT est confiée à :

- Emmanuel CARQUIN pour la coordination
- Dominique BARCHIESI pour la formation
- Caroline PRODHON pour la recherche

Conformément à la précédente mission de Messieurs Emmanuel CARQUIN et Dominique BARCHIESI et, suite à leur rapport, les recommandations pertinentes feront l'objet d'une discussion en Comité de Direction pour formaliser leurs déclinaisons.

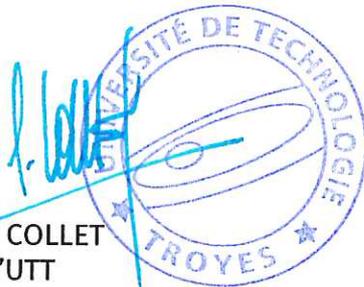
Cette mission, renouvelable, prend effet à compter du 2 octobre 2023 pour une 1^{ère} période d'un an.

Fait à Troyes, le 25 septembre 2023

Vu par les intéressés

Le: 16 octobre 2023

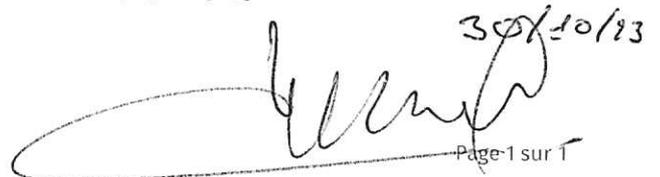
Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT




C. PRODHON


D. BARCHIESI

CARQUIN - E.


Page 1 sur 1

Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressés

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr